

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **3 décembre 2018** à **19h30**

N° délibération
D2017-07-04

Date de convocation
26 novembre 2018

Date d'affichage
26 novembre 2018

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	13	2	0	14

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas	M. GIRARD Guy	Mme CAISSUTTI Claudie
M. MULLER Jean-Marie	M. FALLITO Giovanni	M. MARTIN Michel
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PREVOT Nadège	
M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel	

Etaient absents excusés

Mme PIQUEMAL Anne	Pouvoir à Mme DAUMAIL Martine
M. MARION Julien	Pas de pouvoir

Objet : **Approbation du rapport de la CLECT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du conseil communautaire portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Dans le cadre du renforcement des compétences des communautés de communes, la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République « NOTRe » a transféré depuis le 01 janvier 2017, l'ensemble des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, et artisanale à l'intercommunalité.

Le transfert de la compétence a donc engendré un transfert de charges vers la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange. Il convient donc de définir l'impact sur les allocations de compensation.

Le montant des allocations compensatrices pour la commune de Silly-Sur-Nied avait été fixé à 14 898 €, soit l'équivalent de son ancienne taxe professionnelle (TP). Pour 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées propose de maintenir le même montant des allocations compensatrices.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT en date du 28 septembre 2018 est invité à se prononcer sur les modalités et résultats du calcul des charges transférées et des allocations compensatrices qui en découlent.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées du 28 septembre 2018.

Fait à Silly-sur-Nied, le 3 décembre 2018
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet